

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 946

présenté par

Mme Lebon, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne,
M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, M. Lecoq, M. Maillot,
M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier
et M. William

ARTICLE 2

Après l'alinéa 17, insérer l'alinéa suivant :

« Au sein de chaque exploitation agricole ou atelier technologique d'établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles, l'État favorise l'installation d'un centre de recherche et d'innovation. Les résultats des travaux menés par ce centre sont diffusés par l'établissement d'accueil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au sein de EPLEFPA, les exploitations agricoles et les ateliers technologiques ont une place toute particulière.

Actuellement, l'expérimentation et l'innovation sont présentes de manière trop aléatoire en raison de l'absence d'unité propre au sein des EPLEFPA. Il est pourtant nécessaire de créer une proximité entre la recherche et l'agriculture sur les territoires. Une structure de type "Fab lab" doit être actée sous la forme d'une unité spécifique que sein des exploitations de ces établissements afin de créer un espace de partage de compétences et de savoirs.

Cet amendement a été travaillé avec le SNPDEA.